

Stratégie Départementale d'Assainissement du Val d'Oise

-

Actualisation 2024

Synthèse



Table des matières

1.	Objectifs de la Stratégie Départementale d'Assainissement du Val d'Oise (SDA 95)	4
2.	Méthodologie	4
2.1.	Diagnostic de la qualité des cours d'eau (milieu récepteur)	4
2.2.	Etat des lieux des systèmes d'assainissement collectif.....	5
2.3.	Estimation des investissements déjà réalisés	6
3.	Données utilisées	6
4.	Synthèse des résultats	7
4.1.	Impact de l'assainissement sur la qualité des cours d'eau du Val d'Oise.....	7
4.2.	Les grands traits de l'assainissement dans le département	8
4.2.1.	Organisation des services publics d'assainissement	8
4.2.2.	Caractérisation des systèmes d'assainissement collectif.....	8
4.2.3	Evolution des STEP depuis 2014	11
4.2.4	Evolution des réseaux depuis 2014	12
4.2.5	Priorisation des systèmes d'assainissement en 2024.....	13
4.3.	Investissements réalisés pour l'amélioration de l'assainissement.....	14
4.4.	Principales conclusions	14
5	Actualisation de l'outil	15
6	Documents produits.....	15
7	Annexes	16

1. Objectifs de la Stratégie Départementale d'Assainissement du Val d'Oise (SDA 95)

Dans le but de contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000, la Stratégie Départementale d'Assainissement du Val d'Oise a pour objectifs de :

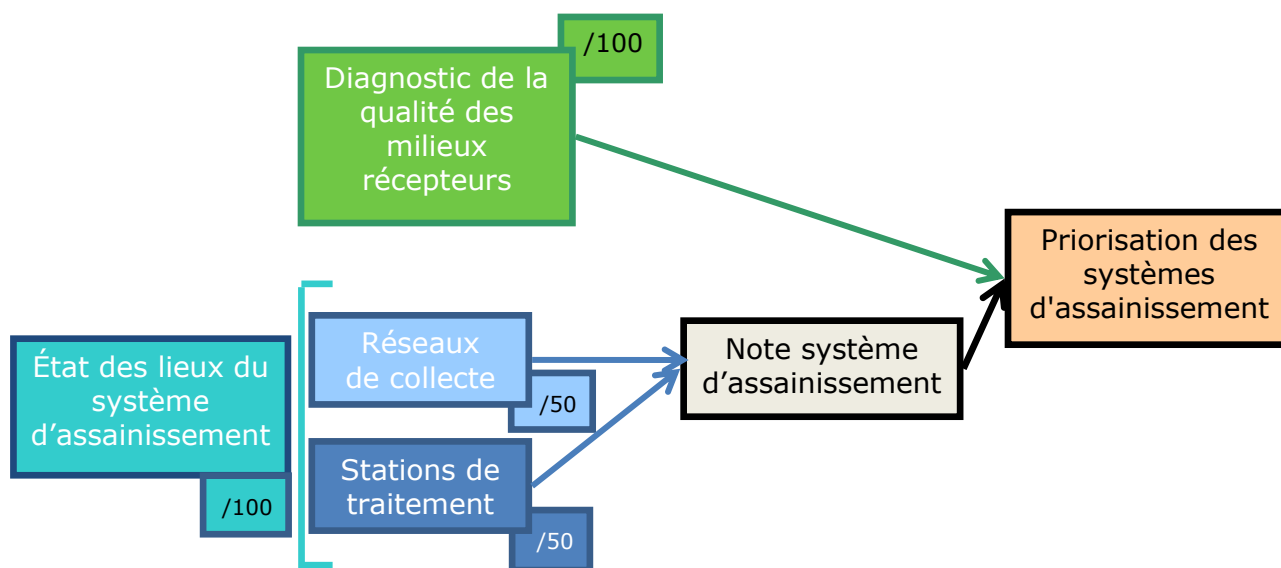
- Réaliser un état des lieux des systèmes d'assainissement du département du Val d'Oise
- Hiérarchiser et prioriser les systèmes selon leur impact sur le milieu récepteur ;
- Identifier, pour les systèmes prioritaires, les axes d'amélioration à prévoir.

Elle constituera un outil d'aide à la décision à destination des élus, des financeurs et des services de l'Etat du territoire.

2. Méthodologie

L'élaboration de la SDA 95 a été menée en collaboration avec les gestionnaires de l'eau sur le territoire : l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et la Direction Départementale des Territoires (DDT) du Val d'Oise. Toutes les phases de réalisation du projet ont été menées à bien grâce à la tenue de comités techniques réguliers.

La zone d'étude est **le département du Val d'Oise**. Par soucis de cohérence territoriale, celle-ci est **découpée en bassins versants hydrographiques** (27 bassins versants étudiés). La démarche est la suivante :



Méthodologie de la Stratégie Départementale d'Assainissement du Val d'Oise.

2.1. Diagnostic de la qualité des cours d'eau (milieu récepteur)

Le diagnostic de la qualité des milieux récepteurs est réalisé à l'aide de **paramètres** biologiques et physico-chimiques **représentatifs de l'impact de l'assainissement**. Les différents indicateurs sélectionnés sont évalués selon les valeurs seuils définies par la DCE. Le paramètre le plus déclassant définit alors l'état du cours d'eau vis-à-vis de l'assainissement. La notation qui s'effectue sur 100 points **tient également compte de l'échéance d'atteinte du bon état** sur cette masse d'eau au regard de la DCE. Ainsi, entre deux cours d'eau de qualité équivalente, l'échéance la plus courte désignera le bassin versant sur lequel une action sera à mener prioritairement. Un avis d'expert permet, le cas échéant d'affiner la notation obtenue.

2.2. Etat des lieux des systèmes d'assainissement collectif

Le système d'assainissement collectif est composé par le réseau de collecte des eaux usées et la station de traitement.

Quatre indicateurs caractérisent le **réseau de collecte** :

- Taux de collecte ;
- Efficacité des déversoirs d'orage ;
- Présence d'eaux claires parasites permanentes ;
- Présence d'eaux claires météoriques.

Tous les réseaux sont caractérisés de la même manière y compris ceux qui se rejettent hors département ou dans une station située dans un autre bassin versant.

Six indicateurs permettent d'évaluer le **système de traitement** :

- Fonctionnement hydraulique ;
- Efficacité épuratoire ;
- Respect des normes de rejet ;
- Quantité de boues produites ;
- Destination des boues ;
- Age de la station.

La notation des systèmes d'assainissement se fait sur 100 points (50 pour le réseau et 50 pour le traitement). Un avis d'expert permet, le cas échéant de nuancer la notation obtenue.

La **priorisation des systèmes** tient compte de la **pression exercée par les systèmes d'assainissement sur les eaux superficielles**. Elle est effectuée en croisant le diagnostic des milieux et l'état des lieux des systèmes d'assainissement. A noter que pour les stations d'épuration dont le rejet est infiltré dans le sol, il n'est pas possible d'appliquer le même calcul. Ces STEP ne sont donc pas priorisées.

Au-delà des systèmes d'assainissement existants qui ont été notés, il a également été tenu compte de certains projets en cours. Les systèmes à l'état de projet n'ont pas pu être priorisés de la même manière que les autres, en particulier car aucune donnée n'est disponible sur le fonctionnement des installations projetées. Pour la priorisation, l'hypothèse a donc été faite de considérer la future population raccordée et de considérer une note mauvaise pour la partie du système d'assainissement manquante actuellement (réseau et/ou station suivant le projet). En effet, étant donné que la SDA 95 se veut être un document prospectif, il apparaît opportun de prendre en compte les évolutions à plus ou moins long terme.

2.3. Estimation des investissements déjà réalisés

Pour compléter l'état des lieux, les investissements déjà réalisés sont étudiés. La base de données de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département du Val d'Oise pour les opérations subventionnées entre le **1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2024** est analysée et organisée par système d'assainissement et par bassin versant.

Les investissements sont également triés selon les thématiques suivantes :

- Réseau : amélioration du réseau de collecte (réhabilitation et création) ;
- STEP : amélioration du système de traitement ;
- ANC : amélioration et mise en conformité de l'ANC ;
- Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) : amélioration de la connaissance.

3. Données utilisées

Les données concernant la qualité des cours d'eau proviennent de **45 stations de mesures** appartenant à plusieurs réseaux de mesure et de surveillance présents sur le territoire. Ces réseaux sont gérés par différents maîtres d'ouvrage (AESN, DRIEE, DDT, CD95, Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français, syndicats...). Il est à noter que pour compléter les mesures déjà disponibles, notamment sur les petits cours d'eau, le CD95 a réalisé une campagne de mesure biologique et physico-chimique fin 2024 (localisation des points de mesures en annexe 1).

Les données sur l'assainissement proviennent en grande partie des SDA des collectivités compétentes (les plus anciens datant de 2019 et les plus récents de 2023) mais également des rapports annuels des délégataires (RAD) et rapports sur le prix et la qualité des services d'assainissement (RPQS). Les données du Service d'Assistance aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE) de 2020 à 2024 ont aussi été utilisées.

Pour analyser les investissements déjà réalisés, les données de l'AESN et du CD95 ont été utilisées (listing des subventions accordées sur le département entre 2020 et 2024).

4. Synthèse des résultats

L'assainissement collectif dans le Val d'Oise est majoritaire et concerne **154 communes sur les 183** que compte le département. Tous les habitants de ces communes n'étant pas nécessairement raccordés au réseau collectif, on estime la population assainie en collectif à 1 246 000 habitants, soit **99 %** de la population du Val d'Oise.

L'essentiel de la pollution est traité par le parc de **41 stations de traitement du département**. Leur capacité épuratoire totale s'élève à 931 250 EH. Notons que les stations du département sont souvent surdimensionnées.

Une **quantité presque équivalente est traitée hors du département**, essentiellement sur les stations du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) à Achères et à Triel-sur-Seine. La station des Mureaux, elle, ne reçoit que 3 500 EH en provenance du Val d'Oise.

4.1. Impact de l'assainissement sur la qualité des cours d'eau du Val d'Oise

La carte en annexe 2 permet de visualiser la note de qualité des cours d'eau du Val d'Oise lorsque l'on ne prend en compte que les paramètres en lien avec l'assainissement. Les résultats détaillés pour chaque paramètre et chaque bassin versant sont présentés dans le tableau en annexe 3. Le tableau ci-dessous en présente une synthèse.

Impact de l'assainissement sur la qualité des cours d'eau du Val d'Oise

Note	"Etat" mesuré	Nombre de BV en 2014	Nombre de BV en 2017	Nombre de BV en 2024	% 2014	% 2017	% 2024
25	Mauvais	8	9	12	30%	33%	44%
50	Moyen	3	5	2	11%	18%	7%
75	Bon	2	2	1	7%	7%	5%
100	Très bon	13	10	12	48%	36%	44%
Données insuffisantes		1	1	0	4%	4%	0%
Total		27	27	27	100%	100%	100%

Près de la moitié des bassins versants du Val d'Oise est en état **très bon à bon** vis-à-vis des paramètres liés à l'assainissement. A l'ouest du Département (Aubette de Magny et Epte) et au centre (Sausseron et Viosne), les cours d'eau sont moins impactés par l'assainissement. Les cours d'eau les plus dégradés se situent plutôt à l'est du département (ru d'Enghien, Croult, Ysieux, Petit Rosne, ru de Liesse...), ce qui correspond à la partie la plus urbaine du Département.

4.2. Les grands traits de l'assainissement dans le département

4.2.1. Organisation des services publics d'assainissement

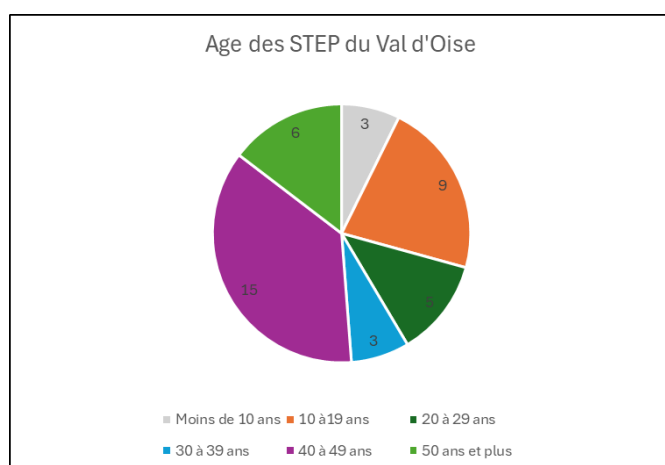
La compétence d'assainissement des eaux usées est de la responsabilité du maire. Cependant, il peut la transférer tout ou partie de cette compétence (collecte, transport, traitement, élimination des boues) à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : syndicat, communauté de communes, communauté d'agglomération.

Le Val d'Oise compte 44 services d'assainissement des eaux usées dont, 9 syndicats, 1 syndicat d'assainissement non collectif, 3 communautés d'agglomération, 1 métropole et 30 services communaux d'assainissement. L'annexe 4 présente la cartographie de ces collectivités au 31 mars 2025.

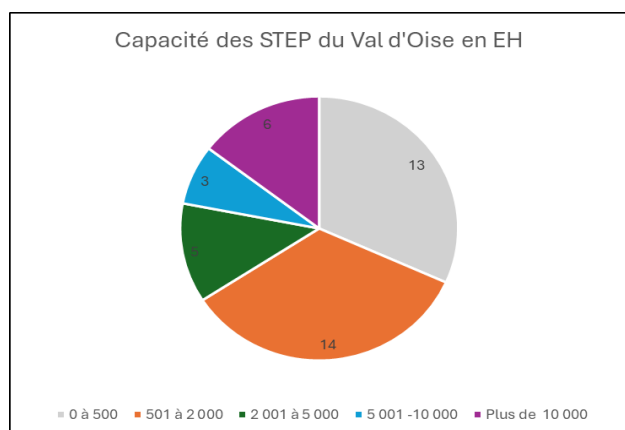
4.2.2. Caractérisation des systèmes d'assainissement collectif

Les résultats présentés ci-après concernent les 41 stations d'épuration des eaux usées domestiques existant dans le Val d'Oise en 2024. A noter que deux nouveaux systèmes d'assainissement collectif devraient voir le jour prochainement :

- Création par le SIARP : STEP + réseau de collecte pour Neuilly-en-Vexin ;
- Création par le SIARE : STEP + réseau de collecte pour Béthemont-la-Forêt et Chauvry.

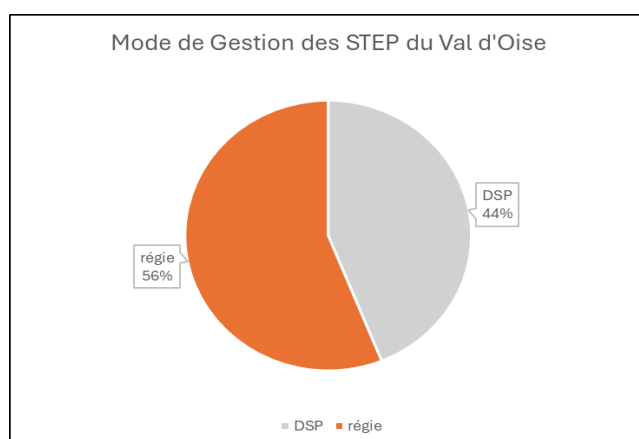
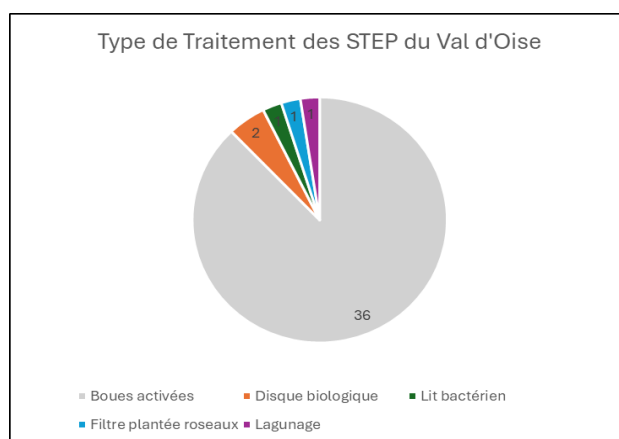


L'âge médian des stations d'épuration du département est de **39 ans**, ce qui est relativement élevé, car la durée de vie d'une STEP est estimée entre 30 et 40 ans. **50%** des stations du département ont **30 ans ou plus**.



Près de **65 %** des stations du département ont une **capacité épuratoire inférieure à 2000 EH**. Seulement 15% ont une capacité supérieure à 10 000 EH.

Les traitements biologiques des eaux usées utilisés sur le département sont majoritairement de type **boues activées en aération prolongée** (36 stations).



La gestion du service d'assainissement peut se faire en régie ou en délégation de service public (DSP). La régie comprend la régie directe et la régie assistée (prestation de service, gérance). La gestion déléguée comprend l'affermage et la concession.

En 2018, on trouvait quasiment autant de stations d'épuration gérées en régie qu'en DSP. En 2024, la gestion en régie a progressé de manière significative dans le Val d'Oise. La loi NOTRe a en effet conduit à des transferts de compétence

vers certains syndicats dont l'organisation permet d'assurer le service en interne.

Les données globales présentées ci-dessus masquent des disparités locales, et **deux profils de STEP** ressortent sur le territoire :

- les 15 plus importantes stations situées le long de l'Oise ou plus à l'est (notamment les stations de Bonneuil-en-France et Neuville-sur-Oise qui à elles seules ont une capacité de traitement de près de 700 000 Equivalents Habitants).
- les 26 stations situées à l'ouest de l'Oise.

Les stations situées à l'est sont relativement récentes, de grande capacité, alors que les stations situées à l'ouest, de faible capacité, sont dans leur grande majorité vieillissante et nécessitant des travaux importants de rénovation.

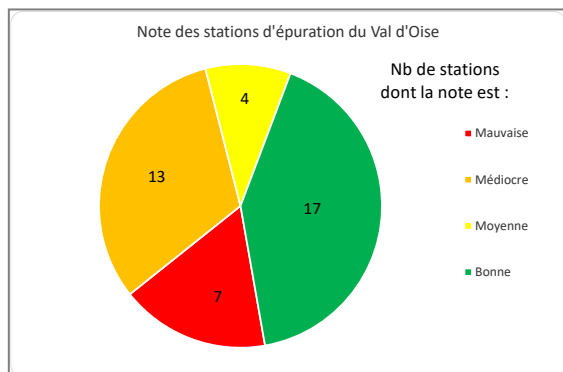
Profils des stations du Val d'Oise

	Situation des stations	
Mode de gestion	Ouest	Est
Délégation de service public	6	12
Régie	20	3
Age STEP (Ans)		
Moins de 10 ans	3	0
10 à 19 ans	2	7
20 à 29 ans	4	1
30 à 39 ans	0	3
40 à 49 ans	12	3
50 ans et plus	5	1
Capacité nominale		
- 2000 EH	23	4
2001 - 5000 EH	2	3
5001 - 10000 EH	1	2
10001 EH et plus	0	6
Note moyenne obtenue		
Note réseau (/50)	22	24
Note STEP (/50)	33	37
Note système d'assainissement (/100)	55	61

Sur le département du Val d'Oise, la problématique principale concerne les petites stations, situées en milieu rural, qui sont anciennes et dysfonctionnent dans leur majorité.

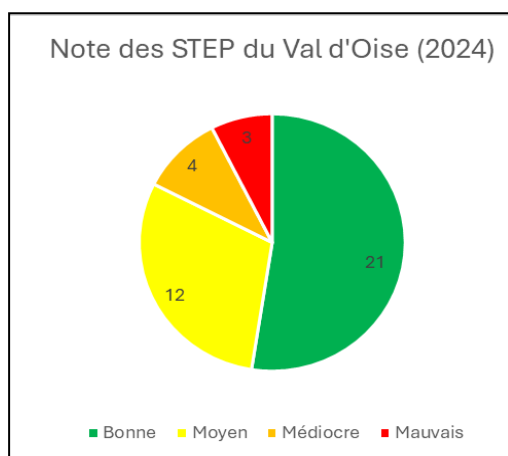
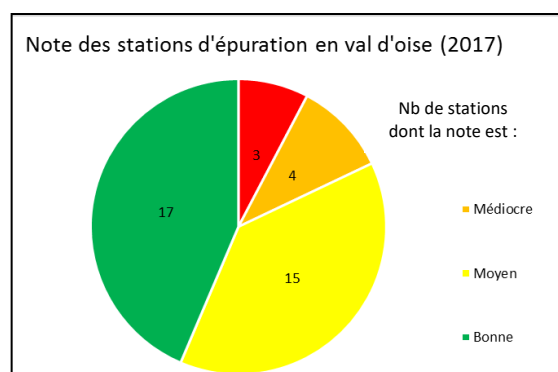
4.2.3 Evolution des STEP depuis 2014

Les résultats suivants découlent des notations successives réalisées lors de la Stratégie Départementale d'Assainissement en 2014, puis en 2017 et en 2024 (cf. paragraphe 2. Méthodologie).



En 2014, Seulement 41 % des stations d'épuration du département avaient un bon fonctionnement, et près de la moitié des stations avaient un fonctionnement jugé médiocre ou mauvais.

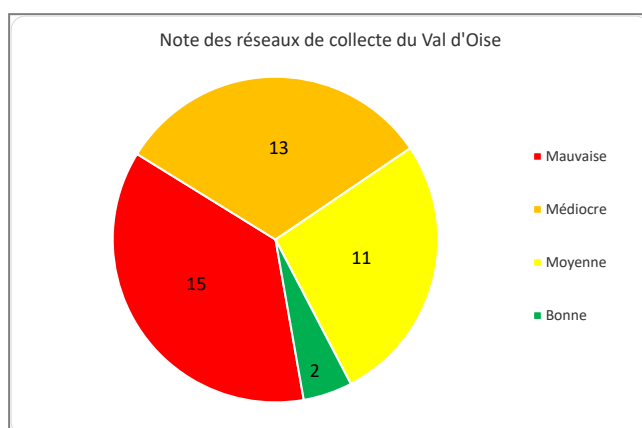
Entre 2014 et 2017, le nombre de STEP présentant un fonctionnement satisfaisant est resté stable. Mais la situation s'est améliorée sur les STEP les plus dégradées : deux STEP obsolètes ont été supprimées et des réhabilitations ont été menées sur quelques autres stations, permettant d'aboutir en 2017 à 18% seulement de stations au fonctionnement médiocre ou mauvais.



En 2024, la notation des STEP montre que l'amélioration du parc s'est poursuivie, puisque plus de la moitié des STEP ont un bon fonctionnement. Le nombre de STEP ayant un fonctionnement médiocre ou mauvais n'a pas évolué depuis 2017.

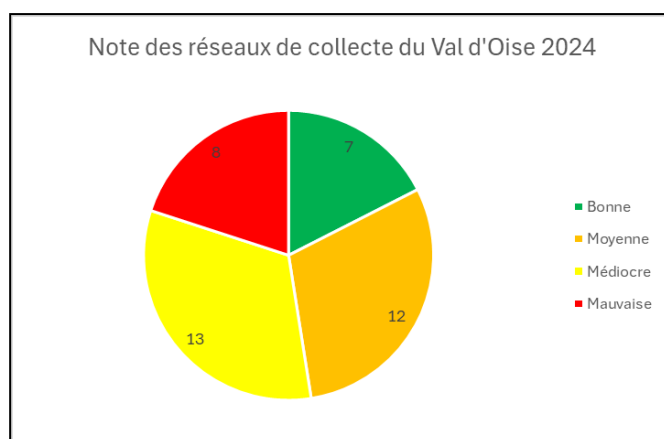
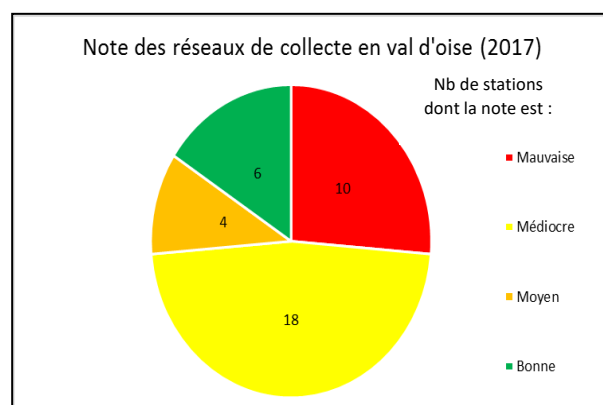
La carte présentée en annexe 5 permet de visualiser plus précisément l'évolution de chaque station entre 2018 et 2024.

4.2.4 Evolution des réseaux depuis 2014



En 2014, seulement 5% des réseaux avaient une bonne note et près de 70 % dysfonctionnaient.

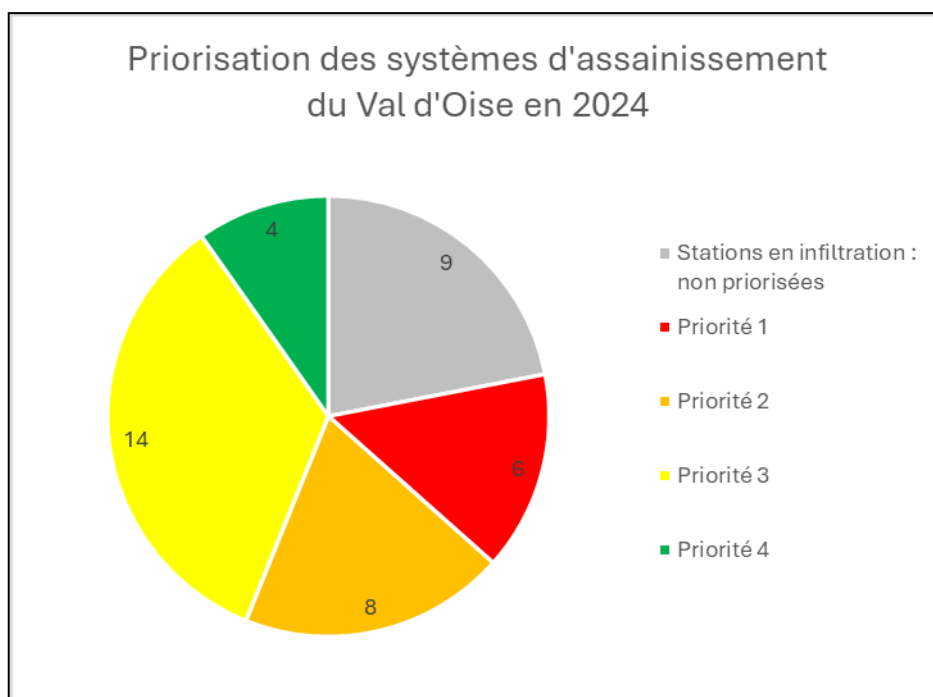
En 2017, la tendance était à l'amélioration mais 35% des réseaux montraient encore des dysfonctionnements importants.



En 2024, la problématique des réseaux de collecte reste importante sur le département puisqu'on observe une nouvelle dégradation de la situation avec 50% des réseaux qui montrent des dysfonctionnements importants. Ceci confirme que la gestion du patrimoine doit être envisagée comme une action d'amélioration continue.

4.2.5 Priorisation des systèmes d'assainissement en 2024

La carte en annexe 6 et le tableau en annexe 7 détaillent les notes des systèmes d'assainissement et le niveau de priorité attribué à chacun.



En 2024, **14 systèmes d'assainissement sont classés comme prioritaires (1 et 2)** dont :

Au moins 2 ont d'ores-et-déjà finalisé des travaux en 2024 qui permettront d'améliorer la situation dans les prochaines années :

- Reconstruction de la station et réhabilitation des réseaux par le SIA Arthies-Maudétour,
- Extension et réhabilitation de la STEP de Bonneuil-en-France. A noter que, ce système traite la plus grande quantité d'eaux usées dans le Val d'Oise. Il a donc logiquement un fort impact sur le milieu récepteur et ressort comme prioritaire dans la stratégie départementale du fait des critères retenus pour la priorisation, alors même que la station d'épuration fonctionne bien.

Au moins 4 font déjà l'objet de projets structurants à l'étude et prévus à plus ou moins long terme :

- Réhabilitation de la STEP communale de Genainville et réhabilitation de son réseau ;
- Réhabilitation par le SIARP de la STEP d'Avernes ;
- Réhabilitation de la STEP de Vigny et raccordement de Longuesse ainsi que la création du réseau de transport correspondant par le SIARP ;

Les autres, en majorité, mènent des actions d'amélioration continue pour maintenir en état leur patrimoine, mais devront envisager des investissements importants à plus ou moins long terme.

4.3. Investissements réalisés pour l'amélioration de l'assainissement

Pour compléter l'état des lieux, les investissements réalisés pour l'amélioration de l'assainissement ont été estimés sur la base des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) entre 2021 et 2024.

Au total, 157 millions d'euros ont été investis dans les infrastructures publiques d'assainissement sur cette période.

Investissements réalisés par l'AESN sur le Val d'Oise entre 2021 et 2024

	Amélioration de la collecte (réseau)		Amélioration du traitement (STEP)	Amélioration branchement particulier	Création de réseau
	Etudes	Travaux	Etudes et travaux	Etudes et travaux	Etudes et travaux
Sous-total	3 260 884 €	62 661 011 €	82 644 480 €	6 368 447 €	2 626 831 €
TOTAL	65 921 895 €		82 644 480 €	6 368 447 €	2 626 831 €

Sur cette même période le Département du Val d'Oise (CD95) a également investi plus de **13 millions d'euros** dans les infrastructures publiques d'assainissement, avec un dispositif d'aides plus particulièrement orienté vers les collectivités rurales.

Remarque : les montants présentés sont ceux des aides accordées par l'AESN ou le CD95, ce qui signifie que l'investissement total par les collectivités du Val d'Oise est plus important encore.

4.4. Principales conclusions

Le transfert des compétences Eau et Assainissement induit par la loi NOTRe a fortement modifié l'organisation des services d'assainissement sur l'ensemble du département depuis 2018, date de la dernière stratégie départementale d'assainissement. Aujourd'hui, plus de **75%** des communes ont transféré la compétence assainissement à une intercommunalité. Ce mouvement se poursuit, notamment dans le Vexin, à l'ouest du département, où plusieurs études de gouvernance sont en cours et pourraient aboutir à de nouveaux transferts dans les prochaines années.

Depuis la dernière mise à jour, on note que le nombre de Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) a nettement augmenté, impulsés à la fois par les aides financières (AESN et CD95) et par l'assistance technique départementale mise à disposition des collectivités rurales. L'annexe 8 présente une cartographie de l'ancienneté des SDA sur le territoire de Val d'Oise.

Sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du Val d'Oise, **l'axe d'amélioration qui ressort le plus souvent est celui de la collecte**. Sur les 41 systèmes d'assainissement, 23 ont un déficit sur la collecte des effluents et sont impactés par les eaux claires parasites météoriques.

Par ailleurs, les résultats obtenus soulignent que **les enjeux en termes d'assainissement collectif sont fortement liés à l'âge des stations d'épuration**. 21 stations ont maintenant plus de 40 ans sur le département dont 6 stations qui ont plus de 50 ans. Malgré des réhabilitations partielles, certaines seront à reconstruire dans les prochaines années.

Les investissements réalisés au cours des dernières années sont conséquents :

- Ils ont permis de maintenir pour l'instant les notes des stations d'épuration par rapport à 2017 mais le vieillissement des installations est un point de vigilance pour les années à venir et le niveau d'investissement doit être maintenu afin d'éviter leur dégradation rapide et massive.
- Concernant les réseaux, les investissements actuels ne suffisent pas encore à améliorer significativement les notes globales. Il faut poursuivre les efforts de gestion patrimoniale et accompagner les collectivités pour qu'elles continuent leurs investissements pour la réhabilitation de leurs systèmes de collecte.

5 Actualisation de l'outil

La Stratégie Départementale d'Assainissement repose sur une méthodologie élaborée avant 2015. Depuis, d'autres outils ont été développés :

- état des lieux des masses d'eau par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour suivre la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE),
- observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA) pour suivre les performances des services d'assainissement.

Il reste néanmoins pertinent d'élaborer un document à l'échelle départementale pour maintenir une vision locale des enjeux de l'assainissement. Une révision de ce document sur un rythme correspondant aux cycles du SDAGE (6 ans) semble adaptée. Des adaptations pourront être proposées sur la méthodologie afin d'intégrer les nouveaux outils disponibles actuellement.

6 Documents produits

La Stratégie Départementale d'Assainissement a donné lieu à la rédaction de différents documents de présentation :

- La présente synthèse ;
- Un fascicule présentant l'état des lieux de l'assainissement :
 - un recueil de 27 fiches par bassin versant incluant chacune une cartographie de l'état des lieux de l'assainissement collectif et des commentaires.
 - la méthodologie utilisée.
 - un glossaire.

7 Annexes

Annexe 1 : Mesures réalisées sur les cours d'eau en 2024 par le Département du Val d'Oise

Annexe 2 : Qualité des cours d'eau du Val d'Oise vis-à-vis des paramètres liés à l'assainissement

Annexe 3 : Détail des paramètres pris en compte pour évaluer l'impact de l'assainissement sur les cours d'eau

Annexe 4 : Collectivités compétentes pour l'assainissement dans le Val d'Oise au 31 mars 2025

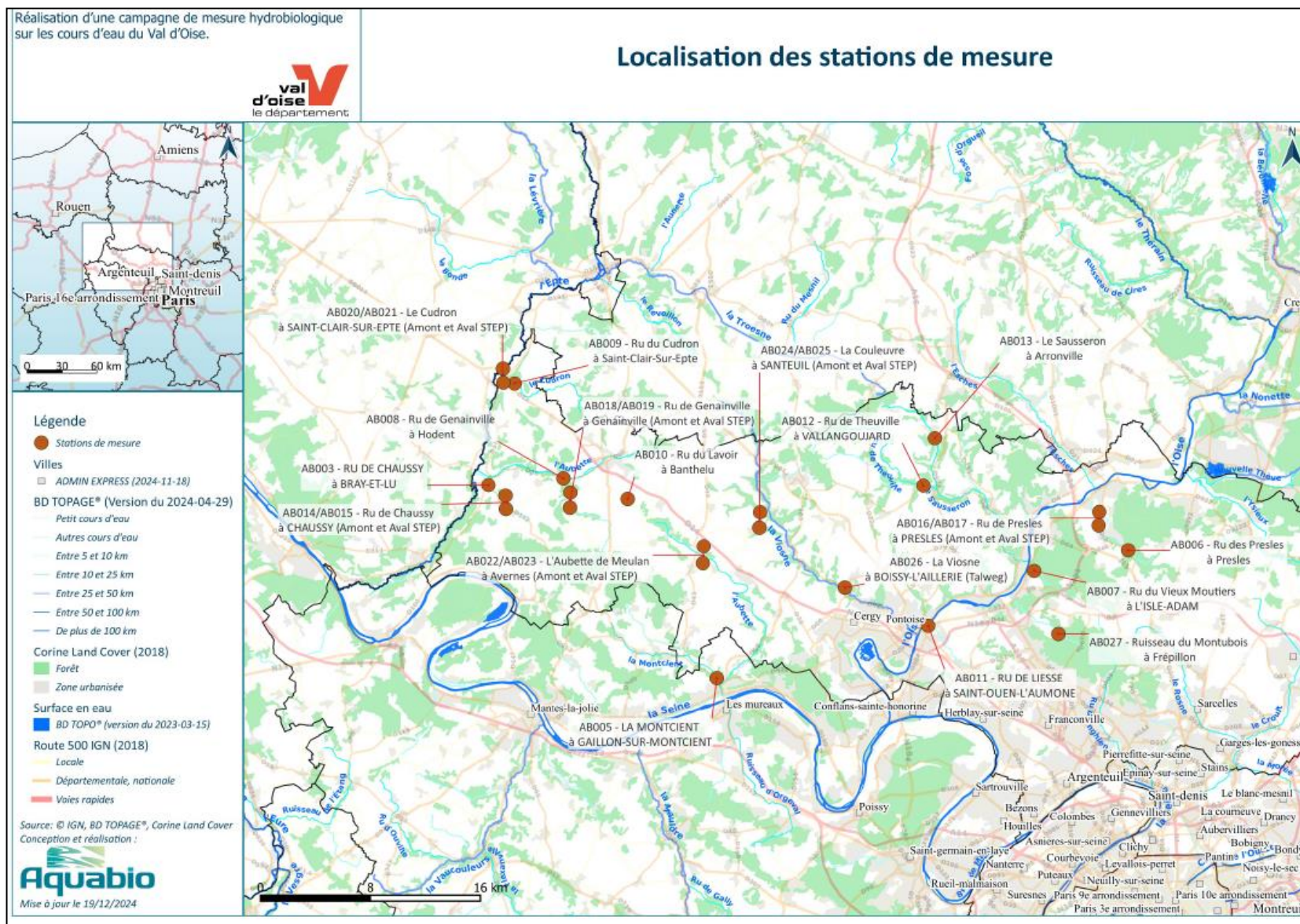
Annexe 5 : Evolution entre 2018 et 2024 des notes des stations d'épuration du Val d'Oise

Annexe 6 : Carte de synthèse de l'état de l'assainissement dans le Val d'Oise en 2024

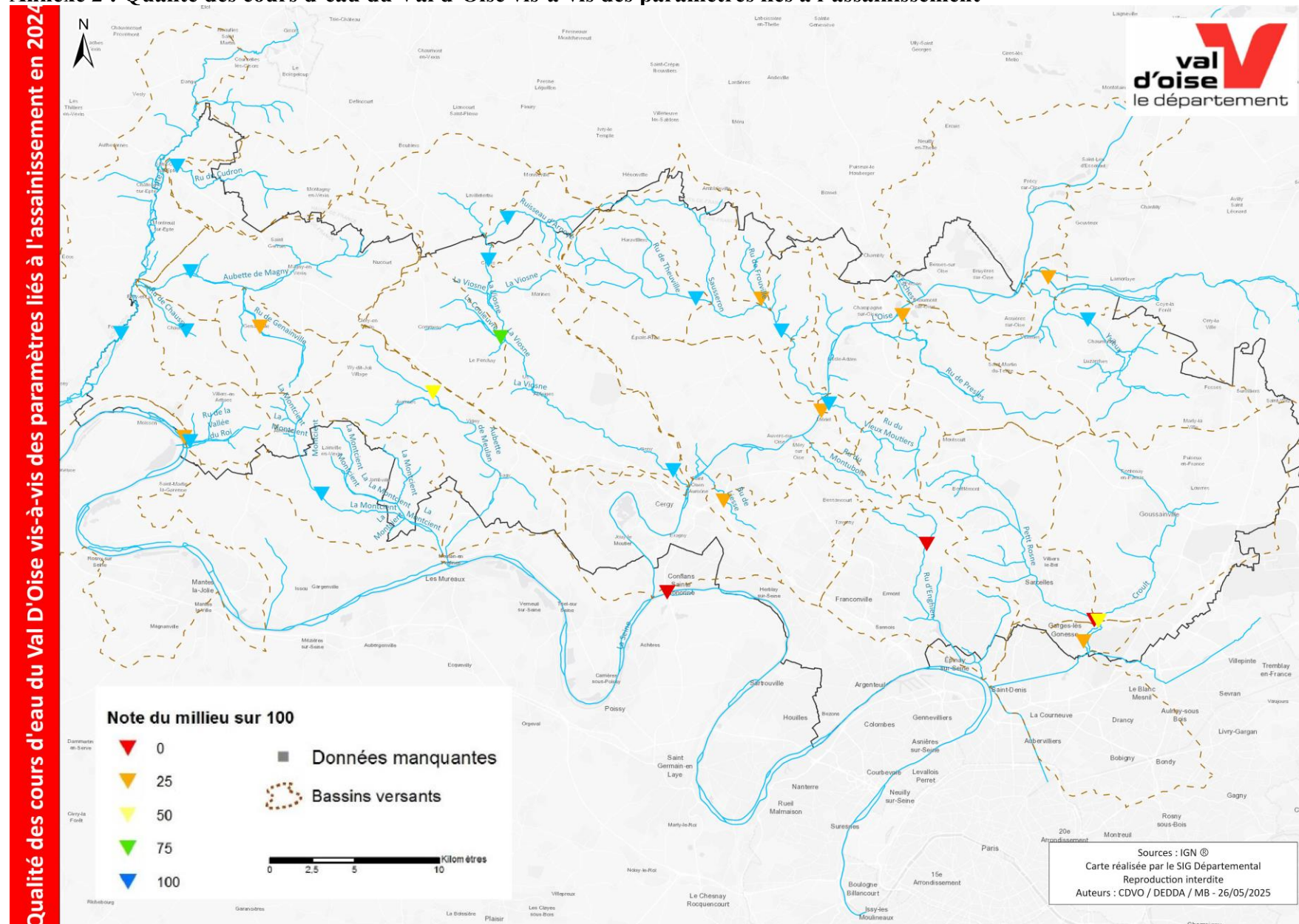
Annexe 7 : Priorisation des systèmes d'assainissement collectifs

Annexe 8 : Age des Schémas Directeurs d'Assainissement en vigueur en 2025 dans le Val d'Oise

Annexe 1 : Mesures réalisées sur les cours d'eau en 2024 par le Département du Val d'Oise



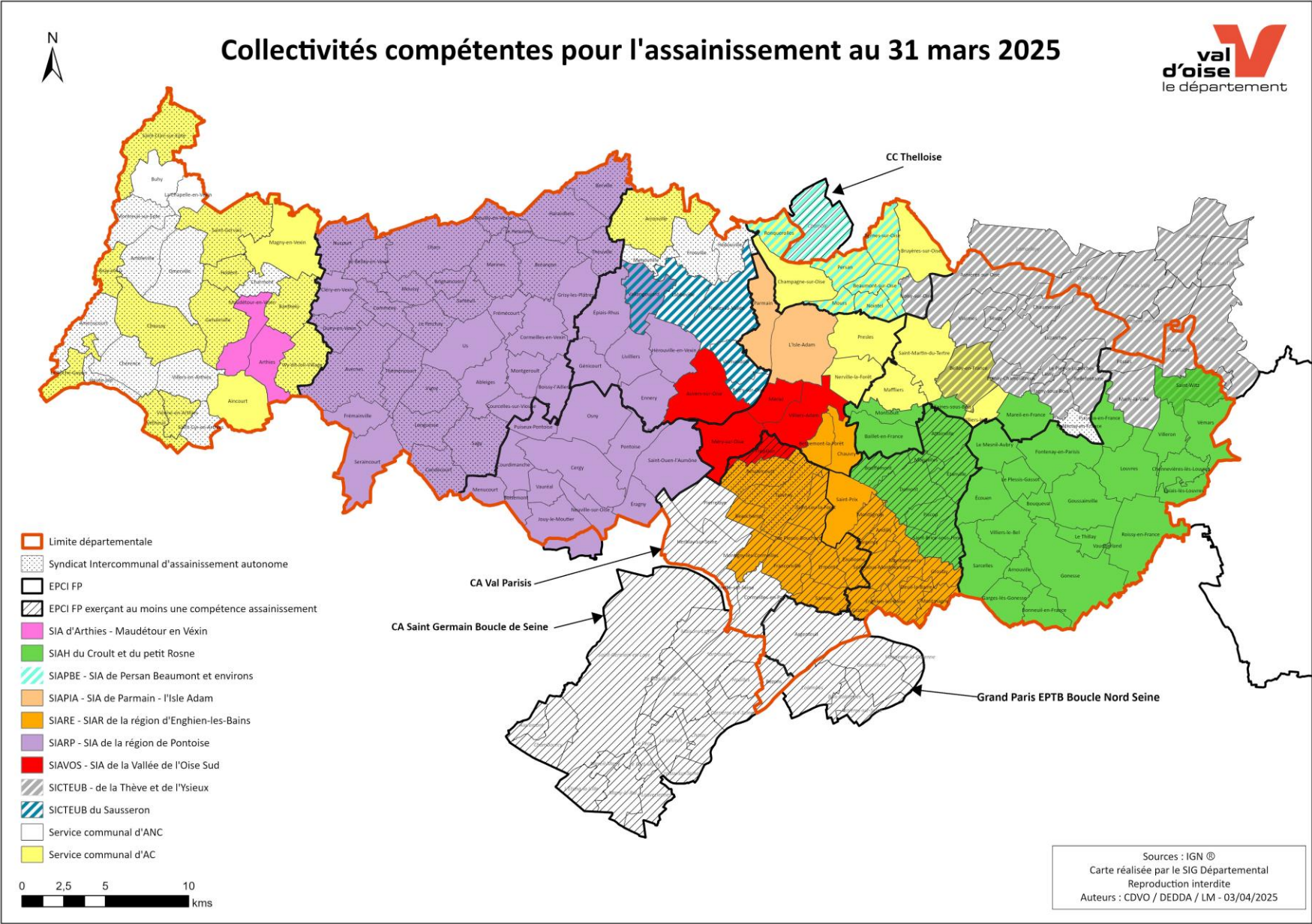
Annexe 2 : Qualité des cours d'eau du Val d'Oise vis-à-vis des paramètres liés à l'assainissement



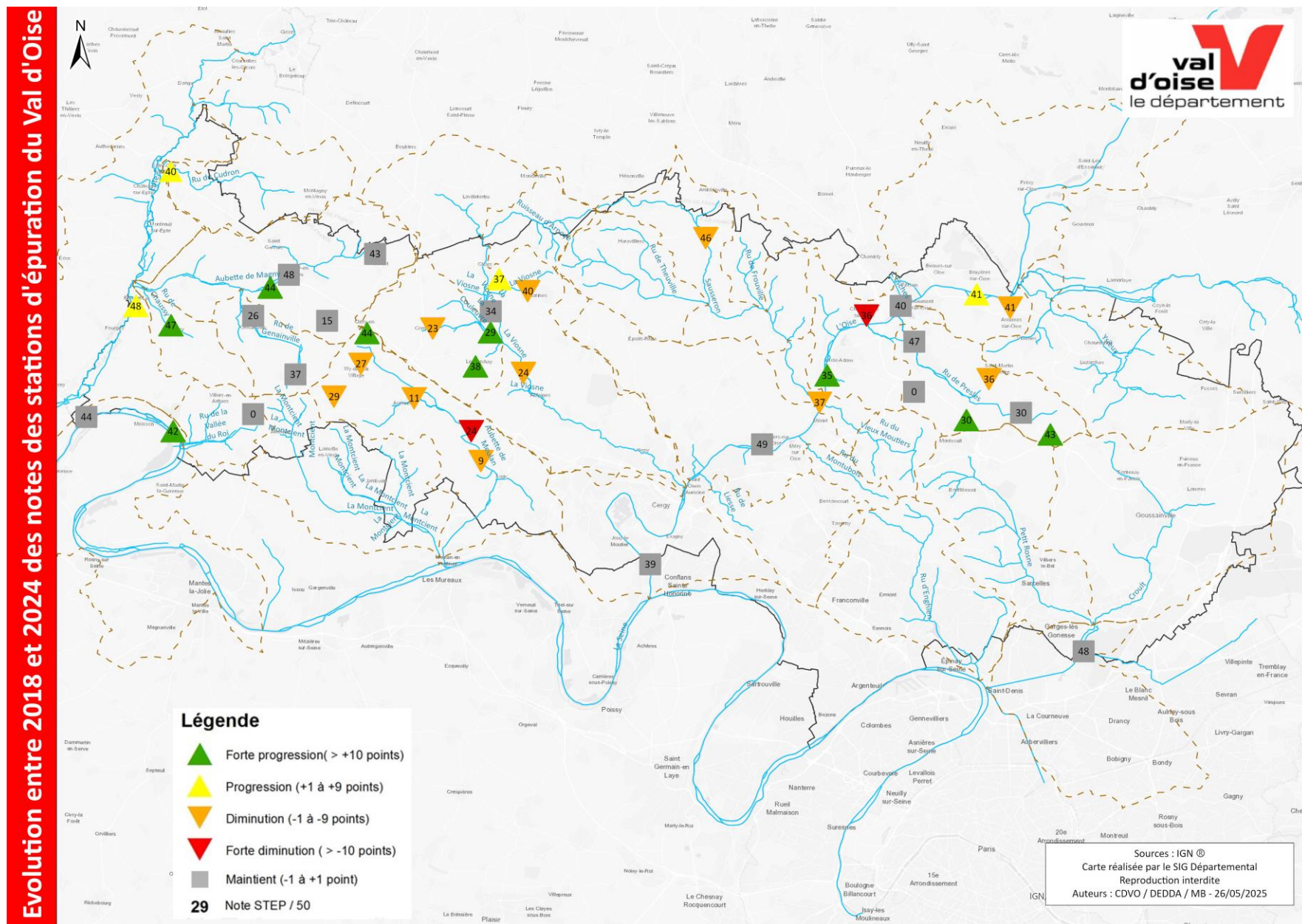
Annexe 3 : Détail des paramètres pris en compte pour évaluer l'impact de l'assainissement sur les cours d'eau

Unité hydrographique	Bassin versant	Station de mesure	Note milieu / 100	IBD	Paramètres physico-chimiques									
					MES	O2 dissous	DBO5	Carbone Organique dissous	PO4(3-)	Pt	NTK	NH4+	NO2-	NO3-
Epte	Epte	L'EPTÉ A FOURGES 1	100	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON
	Ru du Cudron	LE CUDRON A SAINT-CLAIR-SUR-EPTÉ 1	95	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON
	Ru du Chaussy	AMONT-AVAL STEP	95	BON	BON	ND	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
	Aubette de Magny	L'AUBETTE A OMERVILLE 1	95	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON
	Ru de Genainville	LE COURS D'EAU N01 DE LA COMMUNE DE GENAINVILLE A HOD	25	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	MOYEN	BON
Seine Mantoise	Seine (Mauldre-Epte)	LA SEINE A BONNIERES-SUR-SEINE 1	25	MOYEN	BON	BON	TRES BON	TRES BON	MOYEN	MOYEN	TRES BON	MOYEN	MOYEN	BON
		LA SEINE A MERICOURT 4		MOYEN	BON	BON	TRES BON	TRES BON	MOYEN	MOYEN	BON	MOYEN	MOYEN	BON
	Ru de la vallée du Roi	LE RU DE LA VALLÉE DU ROI A VETHEUIL 2	90	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	TRES BON	BON
	Aubette de Meulan	L'AUBETTE A TESSANCOURT-SUR-AUBETTE 2	50	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
	Ruisseau de la Montcient	LA MONTCIENT A GAILLON-SUR-MONTCIENT 1	95	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
Confluence Oise	Ysieux	L'YSIEUX A ASNIERES-SUR-OISE 1	90	BON	TRES BON	MOYEN	TRES BON	BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
		L'YSIEUX A LUZARCHES 2		BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
	Oise (Esches-Seine)	L'OISE A MERIEL 1	25	BON	MOYEN	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	TRES BON	BON
		L'OISE A CERGY 1		BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
	Ru de Presles	LE RU DE PRESLES A MOURS 2	15	BON	BON	TRES BON	BON	TRES BON	MOYEN	MOYEN	BON	MOYEN	BON	BON
	Ru du Vieux Moutiers	LE RU DU VIEUX MOUTIERS A L'ISLE-ADAM 2	95	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	BON
	Ru du Montubois	PRELEVEMENT CD95	0	ND	MOYEN	ND	MAUVAIS	MEDIOCRE	MOYEN	MOYEN	MOYEN	TRES BON	TRES BON	TRES BON
	Ru du Liesse	LE RU DE LIESSE A SAINT-OUEN-L'AUMONE 1	20	MEDIOCRE	TRES BON	MOYEN	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	MEDIOCRE	MOYEN
	Le Sausseron	LE SAUSSERON A NESLES-LA-VALLEE 1	100	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON
	Ru de Theuville	LE RAVIN DE THEUVILLE A VALLANGOUJARD 1	95	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON
	Ru de Frouville	LE RU DE FROUVILLE A FROUVILLE 2	20	BON	MOYEN	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON
	Viosne	LA VIOSNE A CHARS 1	100	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON
		LA VIOSNE A ABLEIGES 1		BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON
		LA VIOSNE A PONTOISE 1		BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON
	Ruisseau d'Arnoye	LE RUISSEAU D'ARNOYE A LAVILLETERTRE 1	95	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON
	La Couleuvre	LA COULEUVRE A SANTEUIL 1	85	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON
Seine Parisienne	Ru d'Enghien	LE RU D'ENGHIEN A MONTLIGNON 1	10	MOYEN	MOYEN	BON	BON	MEDIOCRE	BON	BON	MOYEN	MAUVAIS	BON	BON
	Seine (Enghien-Oise)	LA SEINE A COLOMBES 2	10	BON	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
		LA SEINE A CONFLANS-SAINT-HONO		MOYEN	BON	BON	BON	TRES BON	MOYEN	MOYEN	BON	MOYEN	MEDIOCRE	BON
		LA SEINE A MAISONS-LAFFITTE 1		MOYEN	BON	BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
Croult et Morée	Croult (Source-Lac de Courneuve)	LE CROULT A BONNEUIL-EN-FRANCE 1	40	MOYEN	TRES BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	MOYEN	MOYEN	BON
	Petit Rosne	LE ROSNE A GARGES-LES-GONESSE 1	10	MEDIOCRE	TRES BON	MOYEN	BON	BON	MEDIOCRE	MEDIOCRE	MOYEN	MAUVAIS	MAUVAIS	BON
	Croult (Lac de Courneuve-Seine)	LE CROULT A GARGES-LES-GONESSE 1	20	MOYEN	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	MOYEN	BON	MOYEN	MEDIOCRE	BON
Oise Esches	Oise (Therain-Esches)	L'OISE A BEAUMONT-SUR-OISE 1	25	BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	TRES BON	BON
		L'ESCHES A PERSAN 1		BON	BON	TRES BON	TRES BON	TRES BON	BON	BON	TRES BON	BON	BON	BON
		LA THEVE A ASNIERES-SUR-OISE 2		BON	BON	MEDIOCRE	TRES BON	MOYEN	MOYEN	MOYEN	BON	BON	MOYEN	TRES BON

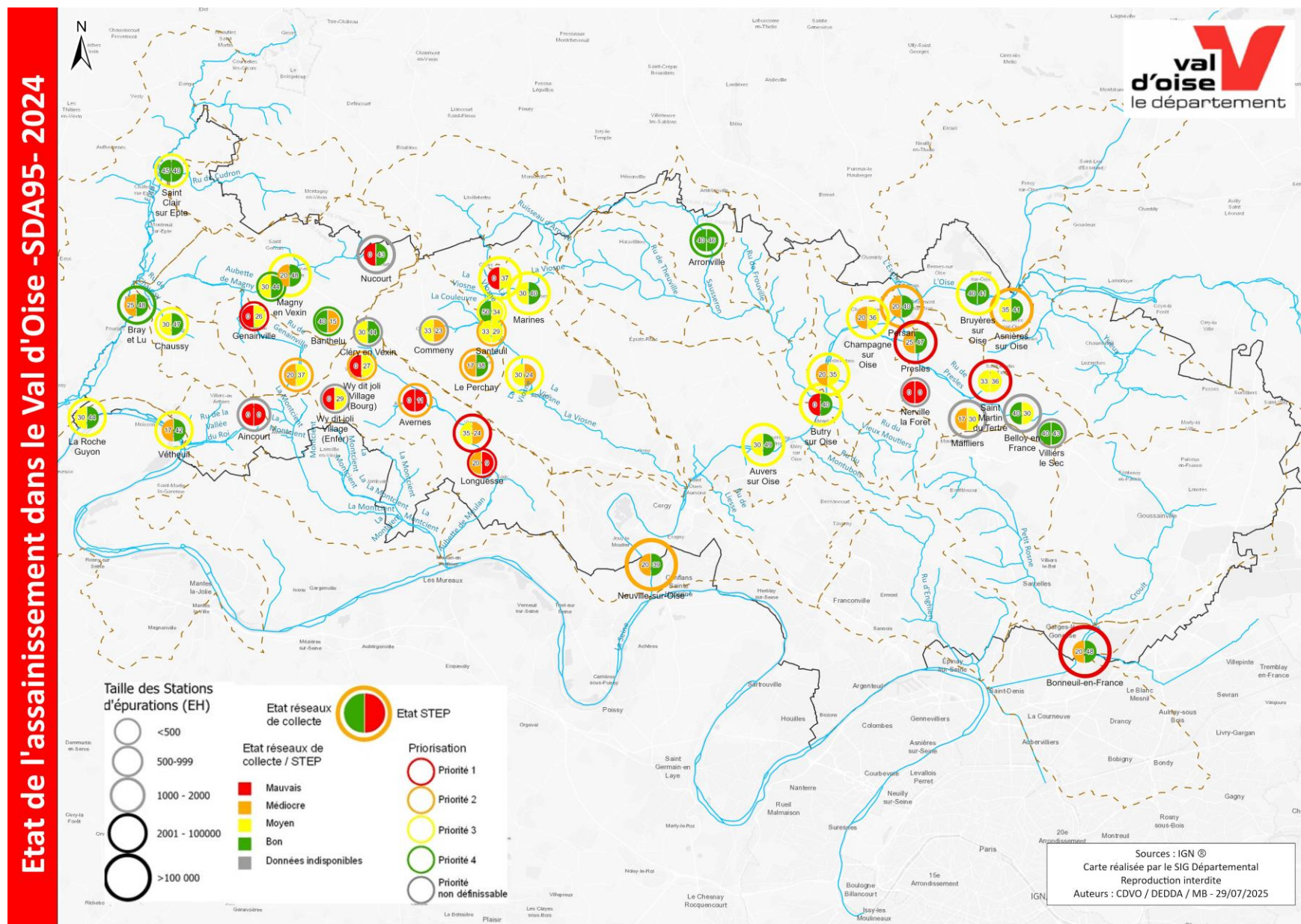
Annexe 4 : Collectivités compétentes pour l'assainissement dans le Val d'Oise au 31 mars 2025



Annexe 5 : Evolution entre 2018 et 2024 des notes des stations d'épuration du Val d'Oise



Annexe 6 : Carte de synthèse de l'état de l'assainissement dans le Val d'Oise en 2024



Annexe 7 : Priorisation des systèmes d'assainissement collectifs

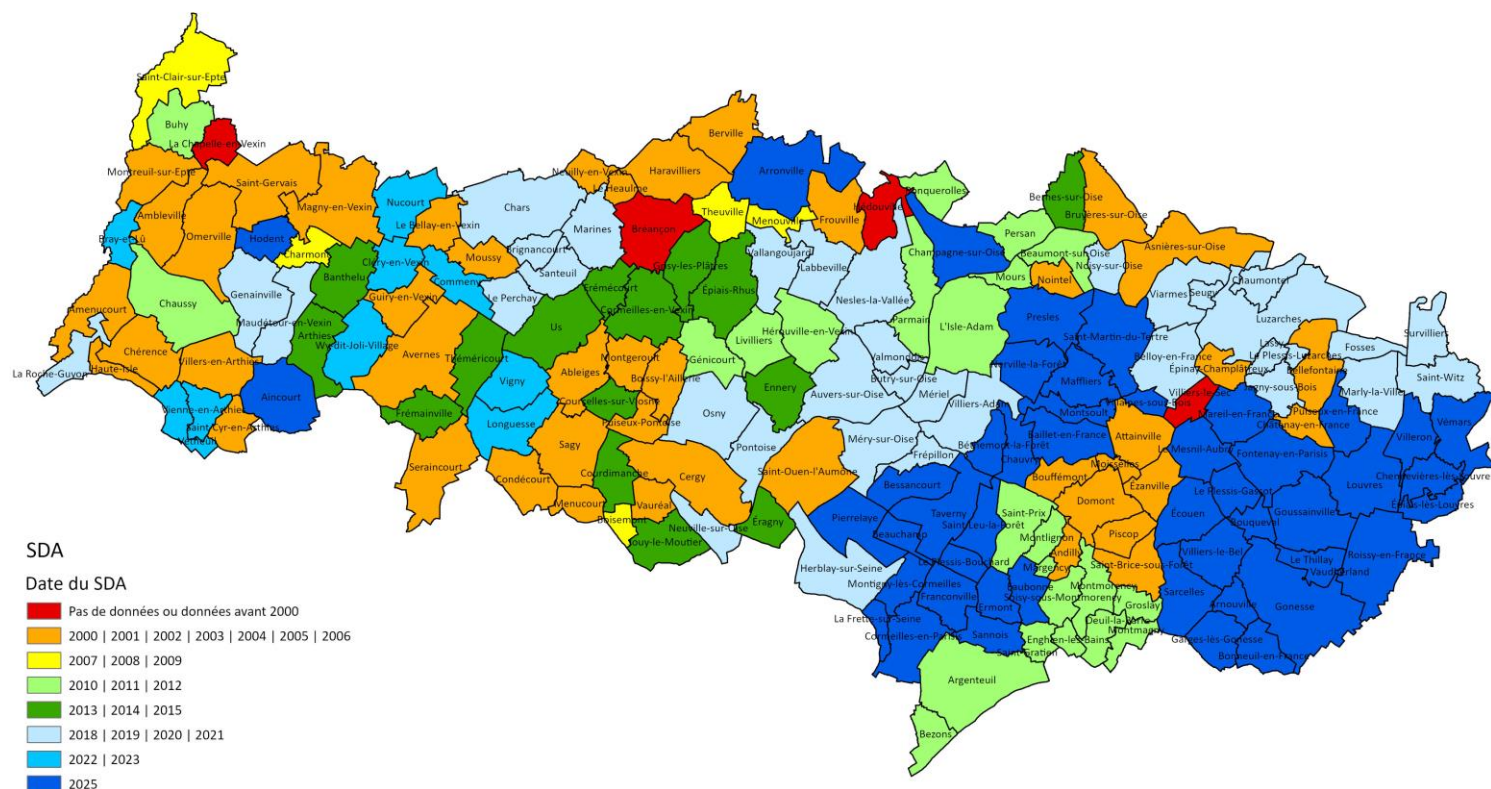
Unité hydrographique	Bassin versant	STEP	Priorisation 2024	Note milieu / 100	Note STEP / 50	Note réseau / 50	Actions à mener
Epte	Epte	Bray et Lu	4	100	48	25	Amélioration collecte
	Ru du Cudron	St Clair Sur Epte	3	95	40	42	Amélioration traitement
	Ru de Chaussy	Chaussy	3	95	47	30	Amélioration collecte
	Aubette de Magny	Banthelu	4	95	15	40	Amélioration traitement
		Hodent	4	95	44	30	Amélioration collecte
		Magny en Vexin	3	95	48	20	Amélioration collecte
		Nucourt	INFILTRATION	95	43	0	Amélioration collecte
	Ru de Genainville	Arthies-Maudetour	2	25	37	20	Amélioration traitement et collecte
		Genainville	1	25	26	0	Amélioration traitement et collecte
Seine Mantoise	Seine (Mauldre-Epte)	La Roche-Guyon	3	25	44	30	Amélioration collecte
		Vetheuil	3	25	42	17	Amélioration collecte
	Aubette de Meulan	Avernes	2	50	11	0	Amélioration traitement et collecte
		Cléry	INFILTRATION	50	44	30	Amélioration collecte
		Longuesse	1	50	9	20	Amélioration traitement et collecte
		Vigny	1	50	24	35	Amélioration traitement et collecte
		Wy dit joli village bourg	2	50	27	0	Amélioration traitement et collecte
		Wy dit joli village Enfer	INFILTRATION	50	29	0	Amélioration traitement et collecte
	Oise (Esches-Seine)	Auvers sur Oise	3	25	49	30	Amélioration collecte
		Butry sur Oise	3	25	40	0	Amélioration collecte
		Champagne sur Oise	3	25	36	20	Amélioration traitement et collecte
		L'Isle Adam	3	25	35	20	Amélioration traitement et collecte
		Neuville sur Oise	2	25	39	20	Amélioration collecte
		Persan Beaumont	2	25	40	20	Amélioration collecte
		Belloy en France	INFILTRATION	15	30	40	Amélioration traitement
	Ru de Presles	Maffliers	INFILTRATION	15	30	17	Amélioration traitement et collecte
		Nerville la Foret	INFILTRATION	15	0	0	Amélioration traitement et collecte
		Presles	1	15	47	25	Amélioration collecte
		Saint Martin du Tertre	1	15	36	33	Amélioration traitement et collecte
		Villerse Sec	INFILTRATION	15	43	40	Amélioration collecte
	Le Sausseron	Arronville	4	100	46	40	Amélioration collecte
		Brignancourt	3	100	34	50	Amélioration traitement
	Viosne	Chars	3	100	37	0	Amélioration collecte
		Marines	3	100	40	30	Amélioration collecte
		Us	3	100	24	30	Amélioration traitement et collecte
	La Coulevre	Commeny	INFILTRATION	85	23	33	Amélioration traitement et collecte
		Le Perchay	2	85	38	17	Amélioration traitement et collecte
		Santeuil	2	85	29	33	Amélioration traitement et collecte
Croult et Morée	Croult (Lac de Courneuve-Seine)	Bonneuil en France	1	20	48	20	Amélioration collecte
Oise Esches	Oise (Therain-Esches)	Asnières sur Oise	2	25	41	35	Amélioration collecte
		Bruyères sur Oise	3	25	40	40	Amélioration collecte

■ Très bon
 ■ Bon
 ■ Moyen
 ■ Médiocre
 ■ Mauvais

Annexe 8 : Age des Schémas Directeurs d'Assainissement en vigueur en 2025 dans le Val d'Oise



Avancement des Schémas Directeur d'Assainissement (SDA) dans le Val d'Oise en 2025



0 1 2 4 6 8
Kilomètres

Sources : IGN ®
Carte réalisée par le SIG Départemental
Reproduction interdite
Auteurs : CDVO / DEDDA / MB-08/09/2025